



Conseil Municipal du 07 octobre 2019 – 20 h 00

Présents :

Mme Renée SAUNIER
Mme Ophélie BEY
Mme Véronique BOUDRY
M. Laurent CHAVANEL
Mme Séverine CORNELOUP
M. Jean-Charles DIRY
M. Gilles DUTREMBLE
M. Charles GAUDET
M. Henri Gabriel LACOMBRE
M. Philippe LARUE
Mme Nathalie LOMBARD
M. Jean-Pierre RIZET
M. Jean-Louis RYCHLIK
M. Pascal SCHIAVONE
M. Jacky TILLIER

Excusés ayant donné pouvoirs :

- Mme Eveline RUAUX a donné pouvoir à M. Charles GAUDET
- Mme Eliane QUILLIVIC a donné pouvoir à Mme Le Maire Renée SAUNIER

Absentes :

Mme Jessica PUZENAT - Mme Martine DUMAS

Secrétaire de séance : M Charles GAUDET.

17 votants (15 membres présents + 2 pouvoirs).

1 - Compte rendu du CM du 2 septembre 2019 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 septembre 2019 a été approuvé à l'unanimité des membres présents et des pouvoirs exprimés (17).

2 – Réhabilitation commerce – autorisation de signature des marchés – attribution des lots

La Mairie de CIRY LE NOBLE a choisi de réhabiliter un bâtiment communal récemment exploité en commerce de restauration afin de pouvoir créer un commerce de proximité à dominante « épicerie ».

Le conseil municipal autorise Mme Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le montant global des offres s'élève à :



- offres de base 153 103.97 € à l'ouverture des plis, 145 373.56 € vérifié et négocié pour une estimation de 170 000 €

- options 6 386,63 € à l'ouverture des plis, 6 288,05 € vérifié pour une estimation de 3 800 €.

Demande d'aide à la CUCM : aide au commerce rural en cours

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité des membres et des voix exprimées.

3 – Subvention exceptionnelle Indépendante

Par délibération du 27 juin 2019, la Communauté Urbaine Creusot-Montceau a arrêté son projet Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association l'Indépendante de Ciry-le-Noble a effectué une demande d'aide financière exceptionnelle en date du 22 mai 2019, dans le cadre du championnat de France Fédéral B en GAC du 15 juin 2019 à PONT-DE-CE, afin de financer le déplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, sur l'exercice 2019 au compte 6574 une subvention exceptionnelle de 615 € à l'association « l'INDEPENDANTE »,

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

4 – Subvention exceptionnelle Collège Jules Ferry Gévelard

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le collège Jules Ferry de Gévelard reconduit pour la cinquième année le stage de natation pour les élèves du 10 au 14 février 2020,

Les différentes subventions consenties par les différentes communes et partenaires permettent de réduire le coût du séjour aux familles pour atteindre en moyenne 150 € par semaine chaque année.

Cette semaine fera également l'objet de diverses activités pour les élèves (randonnée, ski de fond, escalade...).

17 élèves de Ciry-le-Noble sont concernés.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 € par élève, soit un montant total de 340 €, sur l'exercice 2019 au compte 6745.

Vote du conseil municipal à l'unanimité.

5 – FOND DE CONCOURS CUCM – ACHAT CAMION AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

Par courrier en date du 10 mai 2019, la commune a déposé un dossier auprès de la CUCM afin de bénéficier du fonds de concours « entretien des chemins ruraux pour l'achat matériel (camion benne).

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

| DEPENSES d'INVESTISSEMENT (HT) | | FINANCEMENT DE L'OPERATION (HT) | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| Travaux | 0 € | | € |
| | | | € |
| Acquisition de matériel : camion benne | 38 487.00 € | Autofinancement | 29 022.30 € |
| | | Fonds entretien chemins ruraux - accessibilité bâtiments communaux | 9 464.70 € |
| Total | 38 487.00 € | Total | 37 487.00 € |

Conformément au règlement du fonds de concours « entretien des chemins ruraux » / « accessibilité des bâtiments communaux » la commune peut bénéficier du fonds de concours sous réserve que :

- le montant de l'enveloppe annuelle allouée à la commune ne soit pas atteint,
- le fonds de concours n'excède pas la part apportée par la commune, aides déduites,
- le montant des aides n'excède pas 80% du projet.

La commission « entretien des chemins ruraux » / « Accessibilité des bâtiments communaux » a émis un avis favorable à la demande de la commune le 03 octobre 2019.

Par décision en date du 25 septembre 2019 la CUCM a autorisé la conclusion d'une convention de fonds de concours avec notre commune et le versement de la somme de 9 464,70 €.

Il convient à présent de délibérer en termes concordants afin de bénéficier du versement du fonds de concours.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à signer la convention de fonds de concours annexée à intervenir avec la CUCM pour l'acquisition d'un camion benne
- De préciser que la commune percevra la somme de 9 464,70 € au titre du fonds de concours «entretien des chemins ruraux »,
- De préciser que la commune percevra la somme de 9 464,70 € au titre du fonds de concours «entretien des chemins ruraux »,

5 – LOCATION Bâtiment associatif – CONDITIONS

Les conditions de location de salles du bâtiment associatif pour réunions et information citoyenne et réunions des candidats aux élections municipales sont les suivantes :

- Réunions d'information citoyenne : gratuité pour la première location.
- Candidats élections municipales : 12 réunions gratuites.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

6 – FRAIS DE SCOLARITE

Suite à la demande des services de la Trésorerie de Perrecy-les-Forges, il est nécessaire de préciser le montant à facturer aux communes de la communauté urbaine concernant les frais de scolarité des élèves habitant leurs communes scolarisés au sein des écoles de Ciry-le-Noble.

La somme est de 330 € par élève.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

7 – Informations diverses

- départ de Mme Le Docteur Blanc : médecins de Perrecy-les-Forges sont complets -
- contact a été pris avec « Pays charollais » : recrutement avec un cabinet de recrutement (2 médecins espagnols dont 1 à Palinges et 1 à Gueugnon)

Possibilité pour le médecin de Palinges d'accepter certains patients mais pas de domicile

RV avec le docteur DAVANTURE mercredi 9.10 à 18 H.

Possibilité d'annonces dans revue des jeunes médecins généralistes : quart de page 5 000 € pour une publication 3 mois.

Médecins espagnols : période de 8 mois à minima

Voir cabinet de recrutement avec lequel le Pays charollais : Laborare conseil. Un devis sera demandé.

Regroupement en SISA permet aux infirmières, sage-femme... de bénéficier d'aides.

Courrier conseil départemental à faire.

7 – Dates à retenir

- cérémonie de naturalisation M. DENIS DENIS le 11 octobre à Mâcon
- mardi 15.10 bureau municipal 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'est posé la séance se termine à 20 h 55.